



Communiqué de presse

Forest, le 26 août 2019

Projet Villa Dewin à Forest : Annulation du permis d'environnement

*Le Collège d'Environnement annule le permis d'environnement octroyé à la
Société Immograda suite au recours des riverains*

Suite au recours introduit par le Comité Meunier en date du 26 mai dernier, le Collège d'Environnement a annulé la décision de Bruxelles-Environnement (BE) d'octroyer le permis d'environnement à la société Immograda pour l'exploitation de 41 parkings à l'angle de la rue Meyerbeer-Mutualité à Forest et ce, principalement pour des raisons formelles liées à des questions de délais. En effet, les procédures de délivrance du permis d'urbanisme et du permis d'environnement sont distinctes mais l'un ne peut être mis en œuvre sans l'autre. Le Collège confirme donc que le permis contesté a reçu un refus tacite en date du 18 septembre 2018 car émis au-delà du délai prévu par le CoBAT.

Cette décision implique que le promoteur doit réintroduire une demande de permis d'environnement auprès de BE.

Pour rappel, la Commission de concertation de Forest avait remis en mars dernier un avis défavorable unanime à la demande de permis mixte (Urbanisme + Environnement) de la société gantoise Immograda pour une construction de 39 appartements et 41 parkings, sur l'entièreté de la partie non classée du jardin d'origine et au sein même de la zone de protection du bien classé. Le projet entraînerait l'abattage de 29 arbres centenaires avec un impact irréversible sur la cohérence de cet ensemble et une perte écologique inestimable.

Alors même que son représentant avait pris part à la décision défavorable unanime, au même titre que la Commune de Forest, la Direction de l'Urbanisme et Bruxelles Urbanisme & Patrimoine, Bruxelles-Environnement avait délivré le permis d'environnement ! Le Comité Meunier avait donc introduit un recours auprès du Collège d'Environnement pour relever les très nombreuses erreurs et incohérences contenues dans le permis et pour dénoncer une fois de plus les incidences de ce projet sur l'environnement et la mobilité. Lors de l'audition le 8 juillet dernier, le fait que le permis était irrégulier avait été soulevé et la question relative au délai imparti à BE pour délivrer un permis d'Environnement de classe 1B dans le cadre d'un permis mixte avait fait débat.

C'est sans aucun doute encore une étape importante dans la bataille menée depuis des années par les riverains, persuadés que des alternatives plus respectueuses de l'environnement doivent être mises en place pour valoriser ce lieu hors du commun.

**Le patrimoine, c'est notre histoire !
www.notrehistoire.be**

NotreHistoire est une campagne de mobilisation citoyenne lancée par le Comité du Quartier Meunier Asbl suite à la proposition de classement en octobre 2014 par la Commission Royale des Monuments et Sites de la Villa art déco de Jean-Baptiste Dewin et de l'entièreté de son jardin, située rue Meyerbeer 29-33 à Forest. A la suite d'une pétition qui a recueilli plus de 2000 signatures en faveur du classement, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a classé la Villa Dewin pour totalité et une partie seulement du jardin. Suite au classement, deux demandes de permis ont été déposées par la SA Immograda à la Région, prévoyant une construction sur toute la partie du jardin non classé. La Commission de concertation de Forest a refusé à l'unanimité ces deux demandes mais Bruxelles-Environnement a octroyé le permis d'Environnement. Entre temps, le comité Meunier a fait une demande d'extension du classement du jardin d'origine, demande qui a été jugée irrecevable par le Gouvernement. Le Comité a donc fait un recours devant le Conseil d'Etat pour faire annuler la décision d'irrecevabilité.

La dernière demande de permis d'urbanisme de mars 2019 est toujours à l'instruction à la région.

Jean-Baptiste DEWIN (1873-1948) est un architecte bruxellois, auteur notamment de la Maison Communale de Forest, de bâtiments hospitaliers tels que l'hôpital Saint-Pierre ou l'Institut chirurgical Berkendael (devenu l'ancien complexe de la Croix-Rouge) à la place Brugmann et de nombreuses maisons particulières dans les communes d'Anderlecht, Bruxelles, Forest, Ixelles et Molenbeek.

